AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2020
FR0000035784-FS0661

9 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TRANSITION EVERGREEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2021, la société civile Auresa Capital[1] (12 place Edouard VII, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 août 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TRANSITION EVERGREN et détenir 1 699 213 actions TRANSITION EVERGREEN représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société TRANSITION EVERGREEN (cf. notamment communiqué diffusé par cette société le 5 août 2021).

[1] Contrôlée par M. Samuel Moreau.
[2] Sur la base d'un capital composé, selon le déclarant, de 35 498 041 actions représentant 35 504 508 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.